

Renforcer la participation des citoyennes et citoyens à la gestion des affaires publiques



Benwakrim Latifa
Rapporteur du
thème



Abaddi Ahmed
Président de la
commission

Le présent avis du CESE, élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, explore les voies et moyens de renforcer la participation des citoyen(ne)s dans la gestion des affaires publiques.

Bien que les avancées constitutionnelles aient établi un cadre institutionnel de la démocratie participative, des marges d'amélioration subsistent dans la mise en œuvre effective des différents mécanismes participatifs. L'avis du CESE propose des pistes d'action pour renforcer ces mécanismes, en assurer l'effectivité et promouvoir une culture de participation active et inclusive. Il a été adopté à l'unanimité par la 157^{ème} session ordinaire de l'Assemblée Générale du Conseil tenue le 25 avril 2024.

La Constitution du Royaume a introduit des mécanismes novateurs en matière de participation citoyenne, qui concernent principalement les pétitions et les motions ainsi que l'institutionnalisation du dialogue et de la concertation publique sur les plans national et territorial, offrant la possibilité aux citoyens de participer à la vie publique et au processus de prise de décision.

Toutefois, l'utilisation desdits canaux reste limitée, entravée par plusieurs contraintes liées notamment au manque d'information, à des procédures complexes et à une appropriation insuffisante par les acteurs concernés.

Le recours limité à ces mécanismes intervient, d'après les acteurs auditionnés par le CESE et les enseignements de l'enquête menée à ce sujet, à une période où la volonté de participation, en particulier chez les jeunes, s'affirme avec force. Cette aspiration reflète un changement profond dans les attentes et les comportements des citoyen(ne)s, qui souhaitent participer activement à la décision publique, renforcer la transparence et la responsabilité des institutions, et partant contribuer à une démocratie plus participative et plus inclusive.

Pour s'inscrire dans cette dynamique et tenter d'apporter une réponse à ces aspirations, des initiatives innovantes en matière de consultations et de concertations citoyennes ont été mises en place par différentes instances et institutions publiques. Il demeure qu'en l'absence de cadre juridique avec des normes harmonisées, chaque administration, institution publique ou collectivité territoriale a souvent tendance à définir de manière individuelle les modalités de mise en œuvre des consultations. Cela conduit à des approches disparates, rendant leur lisibilité limitée pour les acteurs concernés. De surcroît, le caractère non-systématique du *feedback* sur les résultats des consultations publiques (besoins et propositions exprimés) est de nature à entraîner un désengagement progressif des citoyen(ne)s voire, à terme, susciter une certaine défiance.

Partant de ce diagnostic partagé, le CESE préconise de renforcer et diversifier les mécanismes participatifs existants en vue d'assurer une implication plus large, plus inclusive et plus effective des citoyen(ne)s. L'ambition poursuivie est de susciter un fort élan participatif, dans lequel chaque citoyen(ne) se sent non seulement inclus(e), mais aussi pleinement acteur de la construction du présent et de l'avenir de notre pays. Cette dynamique vise à consolider la confiance dans les institutions, en favorisant un dialogue constructif et en consolidant, à tous les niveaux, une culture de participation active et inclusive.

Dans cette perspective, un ensemble de recommandations ont été émises par le CESE, parmi lesquelles :

- ▶ Assurer la mise en œuvre effective des mécanismes participatifs prévus par la Constitution (pétitions et motions), en accélérant le processus de simplification des démarches afin de les rendre plus accessibles.
- ▶ Utiliser le numérique comme levier innovant pour promouvoir la démocratie participative, en mettant en place des mécanismes modernes tels que les pétitions électroniques, dans le but de renforcer l'engagement citoyen.
- ▶ Ouvrir la possibilité pour les associations de la société civile de présenter des pétitions au niveau national, et ne pas limiter ce droit aux seuls citoyen(ne)s.
- ▶ Favoriser une généralisation des initiatives participatives innovantes ayant prouvé leur pertinence, moyennant une évaluation rigoureuse et documentée.
- ▶ Développer et diversifier les mécanismes de dialogue et de concertation prévus par les lois organiques régissant les collectivités territoriales, de manière à garantir la participation des citoyen(ne)s dans la conception des Plans d'Aménagement Communaux (PAC), Plans de Développement Provincial (PDP) et Plans de Développement Régional (PDR).
- ▶ Promouvoir le mécanisme du budget participatif et favoriser son appropriation collective et son internalisation dans les pratiques de la gouvernance territoriale.
- ▶ Renforcer la connexion entre citoyen(ne)s et élus locaux en mettant en place des canaux d'échange permanents (tels que des plateformes numériques) pour une interaction directe et un partage d'informations pertinentes sur les préoccupations et besoins différenciés des citoyen(ne)s.
- ▶ Stimuler l'engagement citoyen dès le plus jeune âge, en intégrant des dispositifs éducatifs participatifs dans les cursus scolaires et en soutenant les initiatives associatives et institutionnelles visant à renforcer la culture de participation.